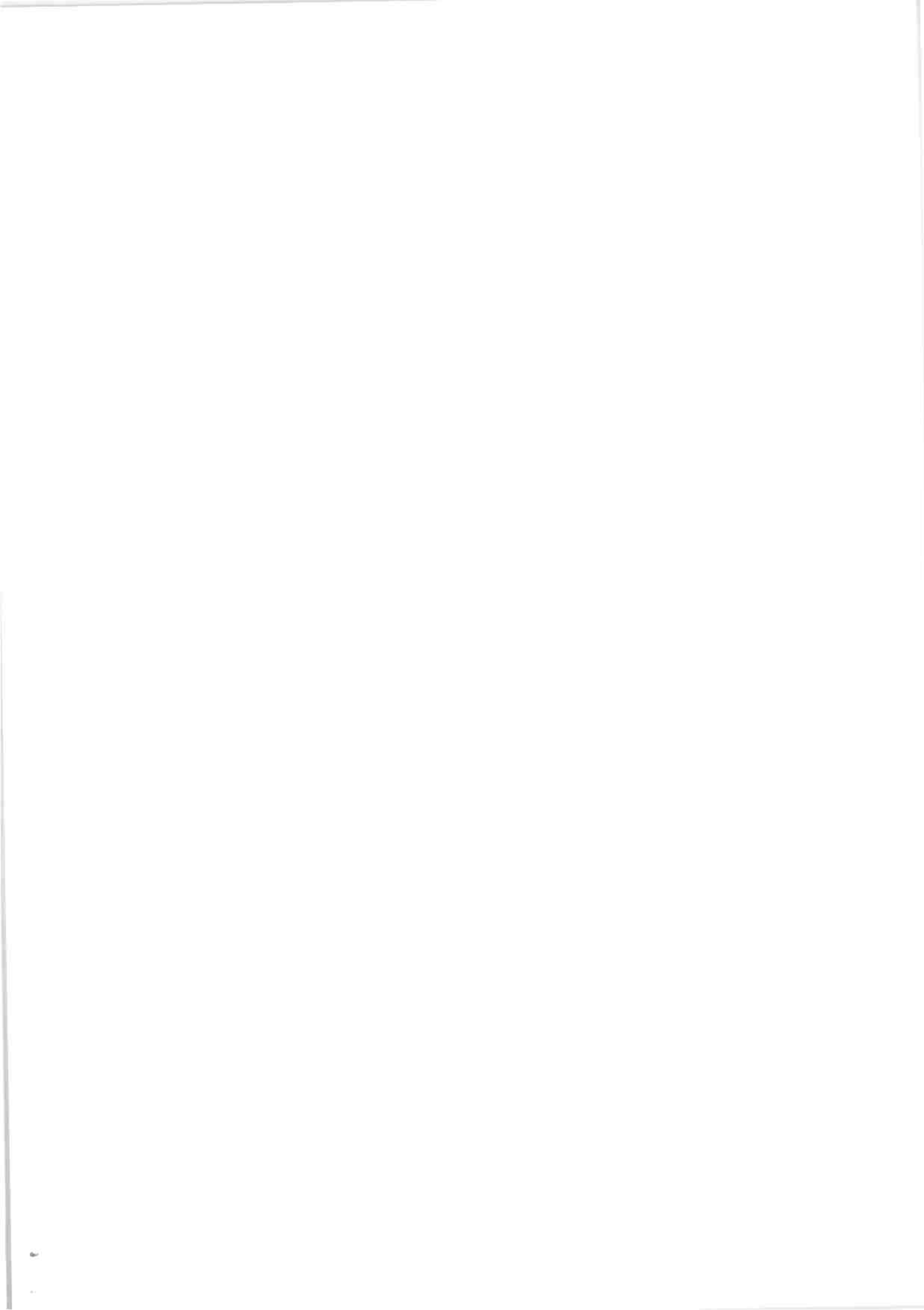




CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 15 DECEMBRE 2016

<p><u>Référence du service :</u> Personnel PG/VM-05d</p>	<p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>CREATION DE POSTE CATEGORIE A FILIERE ADMINISTRATIVE</p>
<p><u>Etaient présents(es) (26)</u></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Vincent ALLIER, Jean-Pierre BONDOR, Laurent BURGOA, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Richard FLANDIN, Jean-Pierre FUSTER, Pascal GOURDEL, Vivian MAYOR, Nicole PERRAU, Marie-France RAINVILLE, Catherine ROCCO, Guy SCHRAMM, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Frédéric TOUZELLIER, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p><u>Etaient représentés(ées) (6 pouvoirs)</u></p> <p>Nadine ANDREO, donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Gilles DONADA, donne pouvoir à Jean-Pierre FUSTER ; Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, donne pouvoir à Pascal GOURDEL ; Laurent PELISSIER donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Jacky REY, donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Sophie ROULLE, donne pouvoir à Marie-France RAINVILLE</p> <p><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (57)</u></p> <p>Juan MARTINEZ, Gaëtan PREVOTEAU, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>William AIRAL, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, René BALANA, Jacques BONHOMME, Maryan BONNET, Pilar CHALEYSSIN, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Jean DENAT, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Michel FEBRER, Marc FOUCON, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Gérard GIRE, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Pierre MAUMEJEAN, Jean-Claude MAZAUDIER, Michel MISSOT, Maurice MOURET, Murielle NEPOTY, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Jean-Noël RIOS, Frédéric SALLE-LAGARDE, André SAUZEDE, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Gilles TRAUULET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;">Sièges : 89 Membres en exercice : 89</p>	



Monsieur Philippe GRAS, Président du S.CO.T. du Sud Gard, rapporteur expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale et conformément à l'Article 3, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant les statuts ;

Considérant que les besoins en fonctionnement requièrent la création d'un poste défini de la manière suivante :

Un cadre A de la filière administrative ayant une expérience en matière d'urbanisme. Ce poste peut être occupé par un attaché. Cette personne aura en charge le suivi des éléments qui compose le SCOT. Elle sera en relation permanente avec les responsables urbanisme des différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et avec l'Agence d'urbanisme.

Le CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré;

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 32 (dont 6 pouvoirs)

Pour :32..... Contre :0..... Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De créer un poste à temps complet et tel que mentionné ci-dessus.

ARTICLE 2^{ème} : D'inscrire au Budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.

ARTICLE 3^{ème} : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard

Philippe GRAS
Maire de Codognan
Vice-Président de Rhône-Vivaro-Gard



